

DEC180697DR05

**Décision portant nomination de M. Bruno Vitorge aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3528 intitulée « Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte n° 3528 intitulée « Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux » dont le directeur est M. Marc Delarue ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 3528 en date du 31 janvier 2018 ;

Considérant que M. Bruno Vitorge a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 novembre (1<sup>ère</sup> session) et du 13 au 15 décembre 2017 (2<sup>ème</sup> session) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Bruno Vitorge, Ingénieur d'Etudes CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 3528 intitulée « Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Bruno Vitorge exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bruno Vitorge est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 février 2018

Le directeur de l'UMR 3528  
Marc Delarue

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire